

des Etats-Unis dans les provinces maritimes, une telle quantité de bœuf frais que les intérêts des cultivateurs en ont été affectés sous ce rapport.

J'ai feuilleté les tableaux du commerce et de la navigation, mais je n'ai pu y trouver de renseignements sur le volume des importations de bœuf. Sous la rubrique générale de bœuf, paraissent être comprises toutes les importations de bœuf, que ce soit de bœuf salé en barils ou de bœuf frais en quartiers ou carcasses. En étudiant les tableaux de ces dernières années, on voit que les importations de bœuf ont très considérablement augmenté. Je vois qu'en 1880, nous n'avons importé, pour la consommation intérieure dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, que 364,148 lbs. de bœuf. Cette quantité a légèrement augmenté d'année en année jusqu'en 1886, alors que les importations ont atteint le chiffre de 1,173,325 lbs. Depuis lors, ces importations ont augmenté très rapidement. En 1887, elles ont été de 1,520,337 lbs.; en 1888, de 2,507,335 lbs.; en 1889, de 3,210,351 lbs. ce qui accuse une augmentation de 1,200,000 dans les importations de l'année dernière. Je crois que cette augmentation très considérable de l'année dernière est due au fort volume d'importations de viande fraîche des Etats-Unis.

Il paraîtra, sans doute, étrange à un grand nombre de membres de cette chambre que dans un pays comme le Canada, d'où l'on exporte en Angleterre des bestiaux pour une valeur de près de six millions de dollars, l'on importe de la viande des Etats-Unis; et je crois qu'un examen des faits se rattachant à ce commerce intéresserait les membres de cette chambre, et leur prouverait que l'importation de viande est due en grande partie au mode d'opération de ce commerce. Les grands exportateurs de Chicago et autres centres de l'ouest expédient les viandes par grande quantité dans des wagons-glacières. Ils ont de grands édifices adaptés spécialement à l'emmagasinage de ces viandes. De là, ils les distribuent sur les marchés locaux, suivant les exigences du moment, et depuis quelques années, ils ont fait plus activement que jamais le commerce avec les provinces maritimes.

Or, tous ceux qui sont versés dans la question savent que les frais d'expédition des animaux vivants à une distance de 100 ou 150 milles, équivalent pour le moins à un demi-cent par livre sur le poids de la viande préparée. J'ose dire, bien que je n'aie pas les chiffres sous la main, que ces grands exportateurs peuvent expédier leur viande aux provinces maritimes à un coût qui n'excède pas le prix qu'il faut à payer des cultivateurs éloignés de 150 milles de nos marchés. En ce qui concerne les frais de transport, je crois qu'aujourd'hui les cultivateurs de l'Illinois ou de Wisconsin ont virtuellement accès à ces marchés, à aussi bas prix que nos propres cultivateurs qui en sont éloignés de 100 ou 150 milles.

Je remarque sur l'ordre du jour, une motion à l'effet de demander que le droit sur la viande fraîche, le lard et le lard fumé soit augmenté, et je suppose que cette motion sera discutée un autre jour. L'expérience que nous avons faite l'année dernière dans les provinces maritimes, est certainement en faveur d'une augmentation de droits sur la viande fraîche; et, quelle que soit la décision qui prendra le gouvernement au sujet des autres viandes, j'espère qu'en ce qui concerne celle-ci, il portera le droit à au moins le double de ce qu'il est aujourd'hui.

M. Wood (Westmoreland).

M. BOWELL: Je dois informer l'honorable député, et la chose est à sa connaissance, sans doute, qu'il est impossible de trouver dans les tableaux du commerce et de la navigation quoi que ce soit qui indique la quantité de viande fraîche importée dans ce pays. Les tableaux, qui sont préparés dans les différents ports, comprennent toutes les espèces de viande, que ce soit de la viande fraîche ou de la viande salée, sous une rubrique générale, ce qui met le ministre dans l'impossibilité de donner les renseignements demandés. Dans ces circonstances, je suppose que l'honorable député retirera sa motion.

M. WOOD (Westmoreland): S'il est impossible d'obtenir les renseignements, je retire la motion.

La motion est retirée.

DOCUMENTS DEMANDÉS.

Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.—(M. Edgar.)

Etat donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de l'imprimerie nationale; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau; aussi le chiffre total des salaires et gages payés aux fonctionnaires et aux employés du dit bureau, du 1er juillet 1889 au 1er janvier 1890.—(M. Innes.)

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose que la séance soit levée. La proposition est adoptée et la séance est levée à 3.55 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, 27 janvier 1890.

La séance est ouverte à trois heures.

PRIÈRE.

AMENDEMENT A L'ACTE DES BREVETS.

M. CARLING: Je demande qu'on me permette de déposer le bill (n° 17) à l'effet d'amender l'acte des brevets. Le premier objet des amendements contenus dans les deux premiers de ces bills, le bill en amendement à l'acte des brevets et le bill en amendement à l'acte relatif aux marques de commerce, est de transférer, du ministre ou du sous-ministre de l'agriculture, aux tribunaux, la juridiction dans les procès jugés en vertu de ces lois, telles qu'elles existent aujourd'hui. La juridiction dans les trois bills est rendue uniforme. Elle est conférée à la cour de l'échiquier, concurrence avec les tribunaux ordinaires qui ont juridiction dans ces cas.

La proposition est adoptée et les bills sont lus pour la première fois.

PREMIÈRES LECTURES.

Bill (n° 18) modifiant l'acte relatif aux marques de commerce et dessins de fabrique.—(M. Carling.)

Bill (n° 19) modifiant l'acte des droits d'auteur.—(M. Carling.)

RAPPORT.

Rapport de l'auditeur-général sur les comptes des crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.—(M. Foster.)